



Département des Alpes de Haute Provence

Mairie de Champtercier
115 rue Principale
04660 CHAMPTERCIER

ARRETÉ REGLEMENTAIRE : N° AR 04 047 AR_031_2026

DEROGATION DE TONNAGE

Le Maire de CHAMPTERCIER

Vu le Code de la Route

Vu les articles 2212-1, 2212-2, 2213-3 et 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'intérêt général,

Vu la demande formulée par l'Entreprise de Déménagements CHALIMONT, 81 ter rue Gauche Pied-59600 MAUBEUGE,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions afin d'assurer la circulation et le stationnement des véhicules de plus de douze tonnes rue du Pountin afin de procéder à l'emménagement au 60 rue du Poutin.

ARRETE

Article 1: par dérogation, l'autorisation de circulation et le stationnement sur les voies communales est données au véhicule dont l'immatriculation est la suivante 729 APZ 59 et dont le PTAC est de 19 Tonnes.

Article 2: cette autorisation est donnée uniquement dans le cadre du déménagement de la famille Lentier au 60 rue du Pountin, elle est valable le 13 août 2026.

Article 3: l'entreprise de Déménagement CHALIMONT prend l'engagement de décharger la commune et ses représentants de toutes responsabilités civiles, en ce qui concerne tous les risques éventuels, et, notamment les conséquences des dommages qui pourraient être causés aux personnes ou aux biens, par le fait d'un accident survenu au cours ou à l'occasion du passage de des véhicules dont l'immatriculation est donnée dans l'article 1, et s'engage à supporter ces mêmes risques, et déclarer être assuré à cet effet auprès d'une compagnie française agréée par le Ministère du Travail.

Article 4: le présent arrêté sera affiché sur le panneau d'information de la commune de Champtercier.

Le Maire de la commune de Champtercier, le Commandant du groupement de Gendarmerie des AHP, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, notifié au pétitionnaire et publié dans les formes prescrites.

Fait à Champtercier, le 4 août 2026

Le maire

Sildric Esmiol

